

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 22/03/2016

Réception par le Prefet : 22/03/2016

Publication : 24/03/2016



Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

Conseil départemental Haut-Rhin

Extrait des délibérations du Conseil départemental

N° CG-2016-2-1-1

Séance du vendredi 18 mars 2016

REPRISE ANTICIPEE DES RESULTATS CUMULES DE L'EXERCICE 2015

Présidence de : M. Eric STRAUMANN

PRESENTS :

MM. ADRIAN, BECHT, BIHL, COUCHOT, DELMOND, Mmes DIETRICH, DREXLER, FUCHS, M. GRAPPE, Mme GROFF, MM. HABIG, HAGENBACH, Mme HELDERLE, MM. HEMEDINGER, JANDER, Mmes JENN, KLINKERT, LUTENBACHER, MARTIN, MEHLEN-VETTER, MILLION, MULLER Betty, M. MULLER Lucien, Mmes ORLANDI, PAGLIARULO, RAPP, M. SCHELLENBERGER, Mme SCHMIDIGER, M. TRIMAILLE, Mme VALLAT, MM. VOGT, WITH.

EXCUSE AVEC PROCURATION :

M. SCHITTLY donne procuration à Mme MILLION.

Le Conseil départemental,

- VU l'article L 3211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences du Conseil Général,
- VU l'article L 2311-5 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à la reprise des résultats,
- VU la délibération N°CG 2015-2-1-4 du 19 février 2015 relative au projet de budget primitif de l'exercice 2015
- VU la délibération N°CG-2015-6-1-8 du 26 juin 2015 relative à la décision modificative N° 1 de l'exercice 2015,
- VU la délibération N°CG-2015-7-1-3 du 16 octobre 2015 relative à la décision modificative N° 2 de l'exercice 2015,
- VU la délibération N°CG-2015-8-1-1 du 4 décembre 2015 relative à la décision modificative N° 3 de l'exercice 2015,
- VU la délibération N°CG 2015-8-1-2 du 4 décembre 2015 relative à l'exécution par anticipation du budget départemental
- VU le rapport du Président du Conseil départemental,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- autorise la reprise anticipée des résultats de l'exercice 2015 ;
- décide d'affecter de manière anticipée l'excédent cumulé de la section de fonctionnement de 75 445 928,24 € à la couverture du besoin de financement 2015 de la section d'investissement à hauteur de 46 015 637,37 € (nature 1068 au budget primitif 2016), le solde, soit 29 430 290,87 €, étant inscrit en section d'investissement pour 20 000 000 € (nature 1068 au budget primitif 2016) et en excédent de fonctionnement reporté à hauteur de 9 430 290,87 € (nature 002 au budget primitif 2016) ;
- précise que le budget primitif 2016, qui est présenté concomitamment, enregistre ces écritures.

LE PRESIDENT



Eric STRAUMANN

Adopté à l'unanimité